

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du JEUDI 14 MARS 2019 à 18h00 Date de convocation : 7 mars 2019

Délibération
N°C2019_54

Membres en exercice :	79
Votants :	78
Suffrages exprimés :	68
Pour :	68
Contre :	0
Abstention :	10

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric MELLET

PRESENTS : Yamina ABED, Didier ALDEBERT, Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Catherine BOSSIS, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL, Martine CADENA, Jean-Paul CESAR, Georges COMBES, Robert DEJEAN, Marie-Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Alain FABRE, Jean-Paul FAURAN, Serge FUSTER, Catherine GOUIRY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Eric MELLET, Jean-Michel MONIER, Sandrine MONTAGNE, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Michel PY, Evelyne RAPINAT, Edouard ROCHER, Evelyne ROUFFIA, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Gérard SCHIVARDI, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES, Boris VIVEN

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : Sylvie ALAUX, Dominique MARTIN-LAVAL, Marie-Noëlle GARBAY,

<p>EXCUSES : Jean-Marc PEREA</p>	<p>EXCUSES AVEC PROCURATION : Xavier BELART, Cyrielle BOUISSET, Alain BOUTON, Claude CODORNIU, Didier CODORNIU, Jean-Pierre COURREGES, Gérard KERFYSER, Gilles LAUR, Ophélie LE BERRE, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jacques PAIRO, Eric PARRA, Gaëlle PAVAN, Jean-Luc RIVEL, Hélène SANDRAGNE, Zohra TEGGOUR, Alain VICO</p> <p>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : Sylvie ALAUX (à partir de la délibération N°C2019_57), Marie-Noëlle GARBAY (jusqu'à la délibération N°C2019_37), Dominique MARTIN-LAVAL (jusqu'à la délibération N°C2019_43),</p>
---	---

Nomenclature Etat : Nomenclature Etat : Finances locales – Fiscalité

OBJET : FINANCES - Vote des taux de fiscalité au titre de l'année 2019

Au moment de la préparation budgétaire et de la présente délibération, les informations relatives aux bases n'ont pas encore été communiquées par les services fiscaux.

N°C2019_54

Il est proposé pour l'année 2019 de maintenir les taux au même niveau que l'année 2018, soit :

- Taxe d'habitation : 11,71% ;
- Taxe foncière bâti : 1,52% ;
- taxe foncière non bâti : 7,80% ;
- CFE : 32,08%.

Ces taux restent inchangés depuis 2010.

Vu en Commission 1 du 28 février 2019,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1639 A, 1636 B sexies et 1636 B septies,

Par 68 voix pour et 10 abstentions, le Conseil décide :

- De voter les taux de fiscalité 2019 tels que proposés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents administratif, technique ou financier relatifs à cette affaire.

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 22/3/2019
et de sa publication
le : 22/3/2019**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

